



NOTE DE TRAVAIL

**DEUXIÈME CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ
DE L'AVIATION (HLCAS/2)**

Montréal, 29 et 30 novembre 2018

Point 3 : Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP)

**RÔLE DU PROGRAMME UNIVERSEL D'AUDITS DE SÛRETÉ DE L'OACI
AFIN D'ASSURER LA DURABILITÉ DU PLAN POUR LA SÛRETÉ
DE L'AVIATION DANS LE MONDE**

(Note présentée par l'Autriche au nom de l'Union européenne et de ses États membres¹,
et par les autres États membres de la Conférence européenne de l'aviation civile²)

SOMMAIRE

L'efficacité du fonctionnement du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) de l'OACI est essentielle à la mise en œuvre concluante des objectifs du GASeP et contribue à assurer le niveau de confiance voulu à l'égard de la sûreté de l'aviation dans le monde. Un examen approfondi de l'USAP est donc d'actualité, et les États devraient être encouragés à mettre à disposition dans l'intervalle des auditeurs de grande qualité pour soutenir la mise en œuvre de l'USAP.

La suite à donner par la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation figure à la section 4.

1. INTRODUCTION

1.1 La preuve de la durabilité des améliorations de la sûreté de l'aviation envisagées dans le cadre de l'exécution du Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP) dépendra de la capacité de mesurer la mise en œuvre concluante de ces améliorations. Le Programme universel d'audits de sûreté (USAP) constituera une étape essentielle de ce mécanisme ; il est donc vital que l'USAP suscite la confiance chez les États et les représentants de l'industrie à l'égard de l'état de la mise en œuvre effective et durable des mesures de sûreté, telles qu'elles ont été définies dans l'Annexe 17 de l'OACI.

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.

² Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Monaco, Monténégro, Norvège, République de Moldova, Saint-Marin, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine.

2. USAP ET GASEP

2.1 La mise en place de l'USAP est l'une des principales réalisations de l'OACI. Il est l'unique programme de supervision et d'indication de conformité pour la sûreté de l'aviation appliqué dans le monde entier, fondé sur une méthodologie et des outils d'audit communs acceptés, et exécuté selon les mêmes principes d'audit. Il est surtout le seul moyen universel de mesurer si les objectifs du GAsEP liés à la mise en œuvre effective des normes de l'Annexe 17 sont véritablement atteints.

2.2 De manière plus générale, l'USAP doit inspirer confiance aux États dans la sûreté du système aéronautique international et, lorsque des problèmes surviennent, permettre que les ressources adéquates et nécessaires soient attribuées à la résolution des problèmes relevés. En augmentant la confiance dans le caractère généralisé de la sûreté de l'aviation, l'USAP devrait aussi contribuer à l'application d'une approche universelle en faisant en sorte que les États aient moins besoin de demander des mesures supplémentaires sauf dans certaines situations précises.

3. DIFFICULTÉS ACTUELLES LIÉES À L'USAP

3.1 La mise en œuvre complète de la méthode de surveillance continue (CMA) de l'USAP a commencé en 2015. Avec le lancement du GAsEP en novembre 2017, il est temps de revoir le fonctionnement de l'USAP pour s'assurer qu'il est en mesure de fournir de manière durable le degré élevé de confiance quant à la mise en œuvre véritable des mesures de sûreté sur le terrain et d'atteindre les objectifs plus généraux décrits ci-dessus.

3.2 Un Groupe d'étude du Secrétariat sur l'USAP, présidé par le Secrétariat de l'OACI, a été mis sur pied, mais jusqu'à présent il s'est surtout concentré sur des questions de détail comme la formulation des questions de protocole. Toutefois, pendant les délibérations, diverses parties ont fait des observations sur la nécessité d'explorer des questions plus importantes liées à l'USAP, à ses objectifs et à sa portée, notamment la nécessité d'une interprétation uniforme des normes de l'Annexe 17 par tous les auditeurs ; une orientation plus opérationnelle reflétant la réalité de la sûreté sur le terrain et une représentation plus claire de celle-ci ; des constatations qui se refléteront dans les plans d'améliorations correctives plutôt que dans des résultats numériques ; une approche officielle fondée sur les risques du processus d'audit qui comprend la hiérarchisation des audits et du choix de l'activité UASP-CMA ; des renseignements plus précis sur la mise en œuvre de mesures qui permettent de cibler les ressources en développement des capacités ; la disponibilité et la qualité des auditeurs ; la formation des auditeurs et d'autres questions.

4. SUITE À DONNER PAR LA CONFÉRENCE

4.1 La Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation est invitée à :

- a) demander à l'OACI, en collaboration avec les États membres et les organisations internationales, de présenter des propositions pour un examen de fond des objectifs et de la méthodologie de l'USAP qui feront l'objet d'une décision à la 40^e Assemblée, visant à s'assurer que l'USAP joue un rôle à part entière dans la réussite de la mise en œuvre du GAsEP et pour susciter la confiance à l'égard du système de sûreté de l'aviation international ;
- b) encourager les États membres à soutenir la mise en œuvre de l'USAP notamment en mettant à disposition des auditeurs qualifiés et hautement compétents pour l'USAP.